



## INSCRIPTION A LA CANTINE MUNICIPALE

ANNEE SCOLAIRE .....

*Note d'information sur les conditions d'inscription à la cantine jointe à la présente fiche, à conserver par la famille*

### ↳ ENFANT(S)

Nom : ..... Prénom : ..... M  F   
Date de naissance : ..... Classe : ..... Instit : .....

Nom : ..... Prénom : ..... M  F   
Date de naissance : ..... Classe : ..... Instit : .....

Nom : ..... Prénom : ..... M  F   
Date de naissance : ..... Classe : ..... Instit : .....

### ↳ PARENTS

Situation familiale  Marié  Divorcé/Séparé  Concubinage/PACS...  Célibataire

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Date, lieu de naissance		
Téléphone		
Mail		
Adresse domicile		
Employeur		
Téléphone employeur		

Si parents divorcé / séparé remplir ci-dessous :

Facturation	<input type="checkbox"/> au père	<input type="checkbox"/> à la mère
Observation(s)	.....	.....
Autorisé à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### ↳ AUTRES RENSEIGNEMENTS

Médecin de famille : ..... Téléphone : .....

Assurance scolaire : .....

En cas de besoin autorisez-vous le responsable de la cantine à faire hospitaliser votre enfant à RIOM ?

OUI  NON  si non préciser où .....

**Tourner SVP** ↳

## PERSONNES, AUTRES QUE LES PARENTS, A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom Prénom ..... Lien de parenté .....

Téléphone ..... Autorisé à prendre l'enfant  oui  non

Nom Prénom ..... Lien de parenté .....

Téléphone ..... Autorisé à prendre l'enfant  oui  non

## INSCRIPTION

**Le service de restauration scolaire ne peut pas être un « service à la carte »  
Tout enfant présent à l'école et inscrit à la demi-pension doit se présenter à la cantine**

A partir  de la rentrée {  lundi  mardi  jeudi  vendredi (le mercredi est géré par l'alsh)  
ou  du ..... {  en exceptionnel

Régime alimentaire spécifique : .....

- ▶ Toute modification de la fiche d'inscription doit être signalée auprès du secrétariat de Mairie soit à l'accueil, soit par téléphone 04.73.33.43.43. soit par mail [mairie.menetrol@menetrol.fr](mailto:mairie.menetrol@menetrol.fr)
- ▶ Toute absence de l'école pour raison médicale ou présence exceptionnelle doit être signalée à la cantine avant 9h par téléphone au 06.30.17.30.28.
- ▶ Les désinscriptions pour convenances personnelles ne sont pas autorisées.

## FACTURATION

Prélèvement automatique  OUI (fournir obligatoirement un RIB). Pour les familles ayant déjà opté pour le prélèvement les années précédentes à fournir uniquement en cas de changement.  
 NON (paiement à réception de la facture à la Trésorerie de Riom)

Prix du repas calculé à partir de l'attestation de droits ou de paiement CAF faisant apparaître le Quotient Familial (QF), ce document peut être imprimé sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) en se munissant de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel.

Attestation QF CAF fournie  OUI  
 NON tarif maximum appliqué

- ▶ Seules les absences à l'école, sur la journée, pour raisons médicales sont décomptées des repas. Toutes les autres absences sont facturées.
- ▶ Le paiement (sauf prélèvement automatique) se fait à réception de la facture uniquement auprès de la Trésorerie de Riom (49 Rue de Toulon) soit au guichet soit par courrier. La Mairie ne prend aucun règlement.

La présente fiche vaut inscription et engagement à prendre connaissance du règlement intérieur.

**Date et signature des parents,**  
« lu et approuvé »

## PARTIE RESERVÉE A LA MAIRIE

A partir <input type="checkbox"/> de la rentrée <input type="checkbox"/> du .....	QF .....	TARIF .....
<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi	ATTESTATION CAF QF	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> en exceptionnel	PRELEVEMENT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime alimentaire spécifique .....	RIB	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
.....	Changement de RIB	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
MENETROL, le	.....	.....
Vu le Maire	.....	.....



## NOTE D'INFORMATION

### INSCRIPTION CANTINE

#### ↳ INSCRIPTION

Pour toute inscription régulière ou exceptionnelle, **une fiche d'inscription**, valable pour toute l'année scolaire, **est à remplir obligatoirement** auprès du **secrétariat de Mairie à chaque rentrée ou en cours d'année**.

#### ↳ MODIFICATION D'INSCRIPTION

**Le service de restauration scolaire ne peut pas être un « service à la carte » :**

- ‡ Tout enfant présent à l'école et inscrit à la demi-pension doit se présenter à la cantine,
- ‡ Les désinscriptions au jour le jour pour convenances personnelles ne sont pas autorisées,
- ‡ Les absences à l'école, sur la journée, pour raisons médicales doivent être signalées à la cantine avant 9h.

• **En cas de changement renseigné sur la fiche annuelle :**

- ‡ de jour, à long terme,
- ‡ pour radiation de la cantine,
- ‡ de situation familiale ou professionnelle,
- ‡ d'adresse, téléphone,
- ‡ de quotient familial CAF,
- ‡ RIB,
- ‡ ou autre.

**le signaler auprès du secrétariat de Mairie** soit à l'accueil, soit par mail [mairie.menetrol@menetrol.fr](mailto:mairie.menetrol@menetrol.fr) soit par téléphone au 04.73.33.43.43

• **En cas de changement exceptionnel :**

- ‡ absence à l'école pour raison médicale,
- ‡ présence exceptionnelle.

**le signaler à la cantine avant 9h par téléphone** (possibilité de laisser un message) au : **06.30.17.30.28**

**Rappel : les enseignant(e)s ne gèrent pas les inscriptions/désinscriptions à la cantine.**

#### ↳ FACTURATION

- **Absences** : seules les absences à l'école, sur la journée, pour raisons médicales sont décomptées des repas. Toutes les autres absences sont facturées.
- **Prix du repas** : calculé à partir de l'attestation de droits ou de paiement CAF faisant apparaître le Quotient Familial (QF). Si cette attestation n'est pas fournie, le prix maximum est appliqué.
- **Le paiement** (sauf prélèvement automatique) se fait à réception de la facture **uniquement auprès de la Trésorerie de Riom** (49 Rue de Toulon) soit au guichet soit par courrier. La Mairie ne prend aucun règlement.

MENETROL , le 04 janvier 2021  
Le Maire,  
DE ABREU Jérôme



L'Adjoint aux Affaires Scolaires  
DUCHATEAU Julien

